

Département du Vaucluse  
Commune de Monteux

DE/33/521/20231130/1



## EXTRAIT

**du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
du C.C.A.S. de Monteux  
Séance du 30.11.2023**

Date de la convocation :  
21.11.2023

L'an deux mille vingt-trois  
Et le jeudi 30 novembre 2023 à 18 heures 00

Nombre de Conseillers en exercice :	17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MONTEUX s'est réuni dans la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christophe MOURGEON, Vice-Président.
Présents :	9	<u>Membres élus</u> : Mesdames Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Rosa Lila HAMMACHE ; Monsieur Christophe MOURGEON
		<u>Membres nommés</u> : Mesdames Chantal SIMONNOT, Michèle MUNOZ ; Messieurs André BRES, Christophe NICKEL, Jean-Yves GOAVEC, Jean-Claude OBER
Absents excuses représentés :	5	Mesdames Chantal GONNET-OLIVI par Christophe MOURGEON, Josette BERNARDONI par Chantal SIMONNOT, Caroline PLATERO par Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Carmen MARTIN par Michèle MUNOZ ; Monsieur Mohammed AITANE par Rosa Lila HAMMACHE
Absents excusés non représentés :	3	Messieurs : Christian GROS Président, Simon BERTHE, Michel TERRAS
Votants :	14	
Secrétaire de séance : Madame Catherine SIAU, directrice du CCAS		

### Mise à jour du Règlement Intérieur

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6 et L.123-8 et R.123-7 à R.123-28,

**VU** l'article 19 du décret 95-562 du 6 mai 1995 disposant que le Conseil d'Administration établit son règlement intérieur destiné à préciser l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public,

**VU** la Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements septembre 2022,

**VU** le Décret no 2023-632 du 20 juillet 2023 portant diverses adaptations du code de l'action sociale et des familles et du code général des collectivités territoriales en intégrant le/la vice-président(e) délégué(e).

Un projet de règlement a été préalablement communiqué à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, joint à l'ordre du jour de la présente séance.

**Le Vice-Président** propose aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur l'adoption de ce projet.

Le **Conseil d'Administration**, Monsieur le Vice-Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**ADOpte** le Règlement Interieur du Conseil d'Administration du CCAS tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ;

**ABROGE** tout règlement antérieur.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Et ont signé au registre le Président Maire le Vice-Président et le secrétaire de séance. Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le : 14.12.2023  
Publié le : 14.12.2023

Christophe MOURGEON



Vice-Président

Catherine SIAU

Secrétaire de séance